

INFORMATION CORONAVIRUS CONCEPT DE PROTECTION ENTREE RESIDENTS



29 07 2020

Chers Résidents, Chers Proches et Chères Familles,

Vous débutez un séjour dans notre établissement et nous vous remercions pour votre confiance. La phase de déconfinement est amorcée et votre arrivée s'inscrit dans la logique sécuritaire que nous privilégions c'est pourquoi nous vous informons des éléments suivants et vous rendons attentifs aux règles qui font partie de notre concept de protection. Ces règles sont régulièrement discutées et modifiées par notre autorité durant cette phase de déconfinement en la personne du Médecin cantonal.

En fonction de l'état sanitaire global de la région ou de notre établissement les contraintes sont susceptibles d'évoluer. Dans ce cas, nous vous transmettrions les informations directement avec les coordonnées courriel ou postales reçues. En intégrant notre établissement, vous êtes conscients des contraintes et des limites actuelles.

Quarantaine : Une quarantaine de 10 jours est obligatoire pour les résidents en provenance du domicile. Pour cette situation, les visites ne sont pas possibles durant 10 jours sauf accord exceptionnel validé par la direction ou l'infirmière-cheffe. La quarantaine pour les résidents provenant d'une hospitalisation longue n'est pas nécessaire pour autant qu'ils proviennent d'un service n'ayant pas connu de cas positif durant les 10 derniers jours. Pour ces situations, les visites sont possibles selon le cadre en vigueur dans l'établissement. Les résidents provenant d'une hospitalisation courte poursuivent les 10 jours de quarantaine au sein de notre établissement si elle est encore en cours. Dans le cas d'un transfert depuis un service ayant connu des cas positifs durant les 10 derniers jours, une quarantaine de 10 jours s'applique à l'arrivée dans notre établissement.

Visites : Les visites peuvent avoir lieu en chambre et dans les espaces communs tous les jours de 13h30 à 17h30. Elles ne sont pas limitées dans le temps. Le nombre de visiteurs simultanés par résident est de deux personnes. Des exceptions peuvent être accordées pour les visiteurs vivant sous le même toit, en particulier concernant les enfants. Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans les locaux communs et il est mis à disposition par l'établissement ; il est recommandé en chambre. Si la distance de 2m ne peut pas être respectée, il est alors obligatoire et nous comptons sur le respect de cette particularité. Les visiteurs doivent s'annoncer à l'entrée et signer un formulaire et donner son identité. La cafétéria est ouverte mais en raison du port du masque, seuls les résidents sont servis.

Important : revenez à l'accueil si vous devez visiter plusieurs résidents

Promenade avec un proche ou famille : vous pouvez vous promener à l'extérieur de l'établissement durant les heures de visites (13h30 – 17h30) avec l'accompagnement d'un proche. Cette promenade doit être annoncée et durer au maximum 2h avec un retour pour 17h30 au plus tard. Nous vous recommandons de ne pas fréquenter les lieux publics et de porter un masque lorsque la distance de 2m ne peut pas être respectée. Toutes les mesures annoncées dans l'établissement doivent être appliquées durant la sortie. Les proches signent un formulaire de décharge et sont informés sur les risques et les conséquences d'une sortie. La sortie est possible avec 1 résident par groupe.

Sortie pour repas de familles : Nous n'encourageons pas ce type de démarche actuellement et nous vous rendons attentifs au risque de contamination important voir de mise en quarantaine en particulier lorsqu'il s'agit de personnes ne vivant pas sous le même toit. Nous répondons à chaque demande individuelle adressée à la direction et nous nous donnons le droit d'accepter ou de refuser chaque situation.

Sorties individuelles : les sorties individuelles non-accompagnées ne sont pour l'heure pas possibles. Chaque situation peut néanmoins être évaluée si l'autonomie des personnes garantit un cadre sécuritaire. Dans toutes les situations de représentation par un tiers, un accord sera demandé par écrit. Un projet de sortie individuel peut entraîner des mesures de distanciations supplémentaires à l'intérieur de l'établissement.

Sorties accompagnées: Les services organisent régulièrement des promenades accompagnées à l'extérieur de l'établissement pour les résidents.

Repas en groupe : A partir du 22 juin, nous favorisons les repas de midi en groupe de 5 personnes et d'un même étage.

Activités d'animation : Le service d'animation propose des activités spontanées, des repas, des groupes de chants et de discussion pouvant réunir jusqu'à 5 personnes.

Cafétéria : La cafétéria est accessible pour les résidents durant toute la période du déconfinement. Elle représente un point de rencontre privilégié au cœur de l'établissement. Durant les heures d'ouverture elle est supervisée.

Terrasse : La terrasse est ouverte de 7h30 à 20h et réservée aux résidents.

Traçage des contacts : lors des sorties, il est important que nous puissions tracer les contacts aussi, nous vous remercions de nous informer des personnes côtoyées. (contact= plus de 10 minutes de discussion en vis-à-vis ou contact physique)

Respect des mesures de protection : Nous vous rappelons que les mesures de protection transmises à votre entrée dans l'établissement doivent être suivies en permanence car elles représentent la meilleure protection contre le retour à un confinement strict. Nous vous remercions de les appliquer et de ne pas mettre en défaut notre personnel qui se doit de rappeler les règles par bienveillance mais aussi par protection pour l'ensemble des résidents. Chacun est libre de son avis mais nous vous demandons le respect des règles au sein de l'établissement.

- ✓ Port du masque sur la bouche **et** le nez ;
- ✓ Port obligatoire du masque dans les espaces communs ;
- ✓ Respect de la distance de 2m ;
- ✓ Hygiène régulière des mains ;
- ✓ Dans la mesure du possible, éviter les contacts physiques ;
- ✓ Reporter votre visite en cas de symptômes ;
- ✓ Annonce de toutes les visites à l'accueil, y compris si vous visitez plusieurs résidents.

Visioconférences : les visioconférences ne sont plus organisées systématiquement, cependant et pour des raisons extraordinaires, vous pouvez convenir d'un projet avec l'équipe d'animation selon la procédure habituelle - Message au 076 805 38 13 via l'application WhatsApp (*svp, n'appellez pas ce numéro pour recevoir des renseignements*).

Important : En cas de situation positive dans l'environnement proche ou au sein de la famille, il est primordial d'en informer rapidement la Fondation pour que nous puissions prendre des mesures de protection.

Nous espérons que ces nouvelles mesures vous donneront satisfaction et nous comptons sur toute votre compréhension pour nous aider à les appliquer. C'est uniquement avec votre aide que nous pouvons envisager les prochaines démarches comme positives.

Nous restons disponibles pour échanger sur les situations particulières ou recevoir vos suggestions afin de maintenir une saine communication dans les bons comme dans les mauvais moments.

Jérémie Lugari
Directeur
